

Pour diffusion immédiate

Communiqué

Abolition des saveurs dans le vapotage : après un an, le gouvernement a complètement perdu le contrôle.

Montréal, le 1^{er} novembre – Contrebande, commerce en ligne illégal, aucune application rigoureuse de la loi, tabagies en difficulté financière, vente de produits aux jeunes, baisse de revenus pour le gouvernement : voilà tout le chaos que le gouvernement de la CAQ a créé avec l'abolition des saveurs dans le vapotage il y a exactement un an aujourd'hui. Le Regroupement des tabagies du Québec (RTQ) critique sévèrement le ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS), Christian Dubé, pour ce fiasco qui a considérablement nuit aux 400 tabagies du Québec et lui demande de faire marche arrière.

Après avoir interdit les saveurs, le gouvernement a laissé aller impunément les boutiques de vapotage, les réserves autochtones, le marché illicite et le commerce en ligne. Pendant que les tabagies respectent rigoureusement les règles, de nombreuses boutiques de vapotage délinquantes vendent encore librement des produits avec saveurs, comme avant. Selon Michel Poulin, porte-parole du RTQ, « *Les inspecteurs du MSSS ne font rien. La loi est floue, les inspections dans les vapoterie ne sont pas assez nombreuses, les inspecteurs interprètent la loi comme bon leur semble ou ne la connaissent carrément pas et la remise de contraventions est anecdotique. De plus, le commerce en ligne, pourtant illégal au Québec, est en forte hausse. Cela crée un préjudice important à nos tabagies qui ont subi une baisse significative dans leur achalandage et perdu d'importantes parts de marché* ».

D'ailleurs, un vox pop¹ réalisé récemment par le RTQ démontrait clairement l'incrédulité de la population face à la nouvelle réglementation en plus de confirmer la facilité à se procurer des saveurs malgré l'interdiction.

Et les jeunes ?

L'interdiction des saveurs avait pour but de freiner, voire de réduire le vapotage chez les mineurs, en rendant ces produits moins accessibles et moins attrayants. Pour savoir si la loi avait généré les résultats escomptés, nous sommes allés rencontrer des jeunes vapoteurs. Nous avons ciblé quatre écoles secondaires et observé les lieux de regroupement des jeunes, en dehors du périmètre scolaire, où ils viennent vapoter. Un questionnaire a été administré aux jeunes rencontrés afin de recueillir leurs perceptions et habitudes de vapotage depuis l'implantation de la nouvelle réglementation. La conclusion est inquiétante : les jeunes vapotent plus que jamais, les saveurs sont omniprésentes et leurs sources d'approvisionnement sont multiples. Avant l'abolition des saveurs, l'accès aux jeunes était beaucoup plus contrôlé et la vaste majorité des commerces leur demandait des pièces d'identité. Aujourd'hui, il n'existe plus aucun contrôle avec les résultats que l'on connaît.

¹ Pour consulter le vox pop : <https://www.youtube.com/watch?v=jslq5m4JROk>

En terminant, après 1 an de mise en œuvre, le **Regroupement des tabagies du Québec** demande au gouvernement de retourner faire ses devoirs. « *Le gouvernement doit prendre acte de son erreur car le bilan est clair. Il a créé un véritable chaos et la situation va empirer, notamment chez les jeunes. Il doit faire marche arrière et retourner à la table à dessin. Nous sommes prêts à l'aider.* » a commenté Michel Poulin en guise de conclusion.

Pour consulter le rapport de l'enquête chez les jeunes : www.tabagies.com

- 30 -

Source : Michel Poulin, porte-parole
Regroupement des tabagies du Québec (RTQ)
Tél. : 514-358-8381 / Courriel : info@tabagies.com